

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assistent également M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim
M^{me} Claudie Lambert, DGA aux opérations

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

338-12-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3- Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.
- 5- Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.
- 6- Calendrier du conseil 2023.
- 7- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 8- Dépôt des états financiers du 31 décembre 2021.
- 9- Formation OBNL « La Grandmontoise ».
- 10- Bail de location entre la municipalité de Saint-Gédéon et la Fabrique de la paroisse de Saint-Gédéon – Signature.
- 11- Offre d'achat église Saint-Gédéon.
- 12- Offre de service pour l'étude géotechnique – Salle multifonctionnelle.
- 13- Achat de compteurs d'eau.
- 14- Club nautique Belle-Rivière.
- 15- Club de voile des Îles.
- 16- Lachance Asphalte :
 - 16.1- Déneigement – Surcharge de carburant.
 - 16.2- Asphalte Véloroute/traverse CN – Paiement facture # 37599.
- 17- Poste de surpression rang 5 :
 - 17.1- Directive changement # DC-01.
 - 17.2- Paiement # 3 – Recommandation de paiement à Les Constructions CR.
 - 17.3- Stantec – Surveillance bureau facture # 1755839
- 18- RIRL – Aqueduc, rang des Îles :
 - 18.1- Paiement MSH – Assistance technique et coordination chantier rang des Îles – facture # 2166.
 - 18.2- Paiement # 6 – Recommandation de paiement à Les Constructions de l'Est.
 - 18.3- Recommandation de paiement – Directives de changement
- 19- Rang Belle-Rivière et chemin du Ranch :
 - 19.1- Recommandation de paiement à Construction Rock Dufour.
 - 19.2- Recommandation de paiement – directive changement – ponceau rang Belle-Rivière.

- 20- Politique salariale des cadres.
- 21- Embauche directrice générale.
- 22- Chemin Germain-Gagnon.
- 23- Mandat vérification des états financiers de la municipalité pour l'année 2022.
- 24- Résidents du rang 10 – réseau d'aqueduc – cotisation de 75 \$.
- 25- Travail de milieu secteur sud.
 - 25.1- dépôt du rapport estival.
 - 25.2- Renouvellement de l'entente 2023-2025.
- 26- Politique éditoriale du journal de Grandmont – Modification.
- 27- Résolution 264-09-22 – Annulation de la demande d'aide financière.
- 28- Programme PIMDE – Recommandation de paiement de l'aide financière à la ferme Villoise.
- 29- Travaux édifice municipal :
 - 29.1- Soumission matériaux – revêtement de sol.
 - 29.2- Soumissions, poste de revêtement de sol.
- 30- Comité ressource humaines :
 - 30.1- Projet de patinoire 2022-2023.
 - 30.1.1- Lettre d'entente syndicale.
 - 30.1.2- Protocole d'entente, comité des loisirs.
 - 30.1.3- Assignation de tâche Valérie Harvey.
 - 30.2- Abolition de poste.
- 31- Urbanisme :
 - 31.1- Demande de dérogation mineure – 140, rue Larouche.
 - 31.2- Demande de mandat auprès du procureur de la municipalité – 30, chemin du Golf.
- 32- Correspondance.
- 33- Rapport des comités.
- 34- Liste des comptes.
- 35- Affaires nouvelles
 - 35.1- Mandat notaire – Acte de vente.
 - 35.2- Rio Tinto – Travaux Saint-Gédéon-sur-le-Lac.
- 36- Période de questions.
- 37- Levée de l'assemblée.

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022 :

339-12-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022 :

340-12-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, tel que rédigé et lu.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022 :

Aucun commentaire.

6- CALENDRIER DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 :

La directrice générale par intérim dépose le calendrier des sessions du conseil proposé pour 2023, conformément à l'article 148 du code municipal.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, et établir

avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

341-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, lesquelles séances débiteront toutes à 19 heures 30 :

Lundi 16 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 14 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

QUE les séances se tiennent à la salle du conseil de l'édifice municipal;

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi.

7- **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL ;**

Les personnes suivantes ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M :

- M. Émile Hudon, maire.
- M. Michel Tremblay, conseiller, district 3,
- M. Pierre Boudreault, conseiller, district 4.
- M. Jean Gauthier, conseiller, district 6.

8- **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ;**

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

9- **FORMATION OBNL « LA GRANDMontoise » :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par le biais de son procureur a déposé une demande de constitution en personne morale sans but lucratif pour la Grandmontoise;

CONSIDÉRANT QUE les buts et objectifs de cette Corporation sont, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres;

342-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de cette demande de constitution en personne morale sans but lucratif pour la Grandmontoise au registraire des entreprises et Services Québec, ainsi que faire la nomination des personnes suivantes :

- M. Émile Hudon, maire ;
- M. Michel Tremblay, conseiller ;
- M. Pierre Boudreault, conseiller ;
- M. Marc-Olivier Simard, représentant de la municipalité ;
- M. Stéphane Bérubé, représentant MRC Lac-Saint-Jean-Est ;
- M^{me} Sylvie Tremblay, citoyenne ;
- M. Sébastien Cochrane, citoyen ;
- M. Richard Tremblay, citoyen ;

- M^{me} Nancy Bélanger, citoyenne.

10- BAIL DE LOCATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GÉDÉON – SIGNATURE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait préparer par son procureur un bail de location entre la municipalité et la Fabrique de la paroisse de Saint-Gédéon pour le partage de certaines espaces de l'église ;

343-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la signature du bail de location entre la municipalité de Saint-Gédéon et la Fabrique de la paroisse de Saint-Gédéon.

11- OFFRE D'ACHAT ÉGLISE SAINT-GÉDÉON :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire signer une offre d'achat entre les parties qui, sans être ferme, énonce les engagements que chacun prend envers l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente est un document décrivant un accord entre les parties, indiquant une ligne d'action commune ;

344-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Émile Hudon, maire à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et l'église de Saint-Gédéon afin de fixer une ligne d'action commune.

12- OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – SALLE MULTIFONCTIONNELLE :

345-12-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services datée du 1^{er} décembre 2022 pour l'investigation géotechnique de la salle multifonctionnelle faite par le Groupe Conseil SCT inc. pour un montant de 15 581.35 \$ plus taxes.

13- ACHAT DE COMPTEURS D'EAU :

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 20 000 \$ est prévu au plan triennal 2022- 2023-2024 de la municipalité pour l'achat de compteurs d'eau ;

346-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat de 21 compteurs d'eau des Produits BCM Ltée tel que proposé dans la soumission # 35808 au montant de 19 034.94 \$ plus taxes.

14- CLUB NAUTIQUE BELLE-RIVIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE le Club nautique Belle-Rivière a investi depuis deux (2) ans un montant de 11 768 \$ dans l'achat de bouées et de chaînes pour le balisage ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la marina n'a pas été utilisé, le comité de la marina Belle-Rivière recommande de verser au Club nautique Belle-Rivière un montant de 3 000 \$ pour rembourser une partie des achats ;

347-12-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser de verser un montant de 3 000 \$ au club nautique Belle-Rivière afin de rembourser une partie des achats de bouées et de chaînes pour le balisage.

15- CLUB DE VOILE DES ÎLES :

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est la propriété du Club de voile des Îles et vue l'âge des quais qui ont environ 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la descente de bateaux pourra être utilisée par la population pour la mise à l'eau de leur embarcation ;

CONSIDÉRANT QUE cet accès demeurera sous la responsabilité du Club et sera contrôlé par le Club de voile des Îles et se réserve le droit de fixer un tarif raisonnable pour l'utilisation de la descente ;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente devra être établi entre la municipalité et le Club de voile des Îles ;

348-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ au Club de voile des Îles pour une participation financière à la réalisation des plans et devis du quai et également conditionnelle à une participation financière de la CIDAL du même montant.

16- LACHANCE ASPHALTE :

16.1- DÉNEIGEMENT – SURCHARGE DE CARBURANT :

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

16.2- ASPHALTAGE DE LA VÉLO ROUTE, TRAVERSE DU CN – PAIEMENT DE LA FACTURE 37599 À LACHANCE ASPHALTE :

CONSIDÉRANT QUE la MRC DU DOMAINE DU ROY remboursera la facture d'asphaltage de la Vélo route à l'endroit de la traverse du CN et que la Municipalité devra sur présentation de la facture réclamer le paiement de la facture 37599 de Lachance asphalte ;

349-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la facture 37599 à Lachance asphalte au montant 16 010.27 \$ taxes incluses pour l'asphaltage de la traverse du CN sur la Véloroute. Cette facture sera remboursée par la MRC Domaine-du-Roy.

17- POSTE DE SUPPRESSION RANG 5 :

17.1- DIRECTIVE DE CHANGEMENT # DC-01 :

350-12-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la directive de changement # DC-01 (révision 1) concernant une modification à l'entrée électrique pour le poste de suppression du rang 5. Cette directive de changement génère un montant supplémentaire de 3 474.90 \$ plus taxes, payable à Construction CR.

17.2- PAIEMENT # 3 TRAVAUX POSTE DE SURPRESSION RANG 5 À CONSTRUCTION CR :

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement # 3 de Stantec Experts-conseils ltée dans le dossier du nouveau poste de surpression du rang 5 ;

351-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement # 3 à les Constructions CR au montant de 40 330.25 \$ taxes incluses et la retenue de contrat contractuel de 10 %, dans le cadre du projet du nouveau poste de surpression du rang 5, suite aux recommandations de M. Pierre-Olivier Brunelle, ingénieur de Stantec.

17.3- STANTEC – PAIEMENT FACTURE # 1755839, SURVEILLANCE DE CHANTIER- POSTE DE SURPRESSION RANG 5 :

352-12-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture # 1755869 à Stantec, pour la surveillance de bureau au montant de 1293.47 \$ taxes incluses, pour le projet du nouveau poste de surpression du rang 5.

18- RIRL – AQUEDUC RANG DES ÎLES

18.1- PAIEMENT À MSH – ASSISTANCE TECHNIQUE ET COORDINATION DU CHANTIER DU RANG DES ÎLES – FACTURE # 2166

353-12-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture # 2166 à MSH Services Conseils pour la surveillance technique et la coordination du chantier du rang des Îles au montant de 29 116.85 \$, taxes incluses, selon la demande de paiement progressif # 6.

18.2- PAIEMENT # 6 – RECOMMANDATION DE PAIEMENT À LES CONSTRUCTIONS DE L'EST :

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

18.3- RECOMMANATION DE PAIEMENT – DIRECTIVE DE CHANGEMENT AQUEDUC DU RANG DES ÎLES :

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

19- RANG BELLE-RIVIÈRE ET CHEMIN DU RANCH :

19.1- RECOMMANDATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ROCK DUFOUR :

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement faites par M^{me} Josée Garon, ingénieure de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est à Construction Rock Dufour dans le cadre du projet du rang Belle-Rivière et du chemin du Ranch ;

354-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le paiement à Construction Rock Dufour au montant de 228 868.18 \$ taxes incluses et la retenue du contrat contractuel de 10 %, dans le cadre du projet du rang Belle-Rivière et du chemin du Ranch, suite aux recommandations de Mme Josée Garon, ingénieure à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

19.2- RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DIRECTIVE DE CHANGEMENT PONCEAU RANG BELLE-RIVIÈRE :

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

20- POLITIQUE SALARIALE DES CADRES :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon désire se doter d'une « Politique salariale des cadres » relative aux conditions générales de travail et à la rémunération des cadres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire maintenir une « Politique salariale des cadres » pour une rémunération compétitive de manière à satisfaire les ressources humaines dont la performance répond aux attentes et afin d'exercer un pouvoir d'attraction sur les externes à recruter ;

355-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter la « Politique salariale des cadres » datée du 5 décembre 2022 qui détermine les emplois-cadres, existants et futurs, détermine les échelles salariales ainsi que la description de poste à l'annexe 1.

21- EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE :

Suite au départ de la directrice générale en octobre dernier, et en vue d'en faire l'embauche ;

CONSIDÉRANT QU'il était dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Gédéon de trouver le/la meilleur(e) candidat(e) pour le poste de directeur(trice) général(e) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pro-Gestion est spécialisée dans la recherche et dans le processus d'embauche de ce type de cadre ;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité des ressources humaines de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE M. Émile Hudon, maire, recommande l'embauche de M^{me} Claudie Lambert au poste de directrice générale qui entrera en poste le 16 janvier 2023 ;

356-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que M^{me} Claudie Lambert soit embauchée à titre de directrice générale pour la municipalité de Saint-Gédéon selon les conditions convenues entre les parties et autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon le contrat d'embauche, selon la « Politique salariale des cadres ».

22- CHEMIN GERMAIN-GAGNON :

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie 9300-4489 Québec Inc. représentée par M^{me} Doris Boudreault et M. Alain Gagnon ;

CONSIDÉRANT QU'UN protocole d'entente a été signé entre les parties le 9 avril 2016 ;

357-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la municipalité à prendre possession du chemin Germain-Gagnon considérant que toutes les conditions du protocole d'entente entre la compagnie 9300-4489 Québec inc. et la municipalité de Saint-Gédéon sont toutes respectées.

23- MANDAT VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'exercice financier 2022 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services transmise le 13 octobre 2022 aux fins d'effectuer l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, 2023 et 2024 et certains audits spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

358-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité retienne les services de Mallette S.E.N.C.L. de Roberval pour l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, ainsi que certains audits spécifiques, au montant de 19 500 \$ pour 2022, 20 180 \$ pour 2023 et 21 100 \$ pour 2024, tel que décrit dans l'offre de service du 20 octobre 2022.

24- RÉSIDENTS DU RANG 10 – RÉSEAU D'AQUEDUC – COTISATION 75 \$:

CONSIDÉRANT la demande de M. Jean-Marc Gauthier, résident du rang 10, concernant la possibilité d'inscrire au compte de taxes des résidents la cotisation spéciale de 75 \$ par année pour le réseau d'aqueduc privé ;

359-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale d'inscrire au compte de taxes des 24 résidents du rang 10 une cotisation de 75 \$ chacun, par année, à remettre à la Société Régie des Eaux, pour un montant total de 1800 \$.

25- TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD

25.1- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL :

Le rapport estival des travailleuses de milieu du secteur Sud est déposé.

25.2- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2023-2025 :

CONSIDÉRANT QUE de nombreux jeunes de 10 à 25 ans du secteur sud vivent diverses problématiques sociales (tels l'isolement, l'intimidation et l'exclusion sociale, forte consommation d'alcool et de stupéfiants, anxiété, décrochage scolaire, errance, etc.) et qu'une action intersectorielle est nécessaire à la promotion et à la prévention de ces problèmes ;

CONSIDÉRANT QUE le travail de milieu secteur Sud a su adapter efficacement son intervention durant ces deux (2) dernières années de pandémie afin de répondre aux besoins grandissants de support des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur sud conviennent de l'importance de travailler conjointement en amont des problématiques par la présence d'un service de travail de milieu en lien avec les réalités des jeunes en constante évolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenir de notre région repose en bonne partie sur notre capacité à développer tout le potentiel de nos jeunes et de les accompagner dans leur prise d'autonomie ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise développée en travail de milieu depuis 21 ans sur le territoire du secteur sud et les excellents résultats atteint par ce type d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur sud s'unissent pour mettre en place une structure de concertation permettant une gestion commune ;

360-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de participer au financement commun des municipalités pour un montant de 5483 \$ afin de poursuivre notre adhésion au service de Travail de Milieu du Secteur Sud de Lac-Saint-Jean-Est et ainsi de profiter de la couverture de services de notre territoire pour la nouvelle entente 2023-2024-2025 selon le prorata intermunicipal adopté par les municipalités participantes et ce, sur la base du financement municipal 2017-2019 avec indexation annuelle de 2 %.

26- POLITIQUE ÉDITORIALE DU JOURNAL MUNICIPAL L'INFO DE GRANDMONT – MODIFICATION :

CONSIDÉRANT QUE la politique éditoriale du journal municipal de l'info de Grandmont n'a pas été modifiée depuis 2018 ;

361-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de modifier l'article 8 de la politique du journal municipal de l'info de Grandmont concernant la tarification :

- Pour toute publicité, une majoration des coûts pour l'année 2023 est proposée selon la grille disponible ci-jointe ;
- Pour tout contrat annuel, l'annonceur bénéficiera d'une parution gratuite ;
- Tous les tarifs excluent les taxes applicables ;

ESPACE	TARIFICATION ACTUELLE	TARIFICATION MODIFIÉE (2023)
Format carte professionnelle	25 \$	35 \$
¼ page	35 \$	40 \$
1/3 page	50 \$	60 \$
½ page	70 \$	80 \$
1 page	140 \$	160 \$
1 page ou endos	200 \$	230 \$
½ page centrale ou endos	N/A	N/A
½ bas couvert (à la une)	50 \$	60 \$
Bas couvert (à la une)	100 \$	120 \$
Vœux des Fêtes	25 \$	30 \$
Petites annonces	5 \$	5 \$

27- RÉSOLUTION 264-09-22 – ANNULATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 264-09-22 accordant une contribution pour la réalisation d'une mini-capsule vidéo dans le cadre de la Belle Tournée ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette capsule était pour un artiste de Saint-Gédéon-de-Beauce ;

362-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'annuler la résolution 264-09-22 autorisant une contribution financière qui a été accordée par erreur à un artiste de Saint-Gédéon-de-Beauce au lieu d'un artiste de Saint-Gédéon-de-Grandmont.

28- PROGRAMME PIMDE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA FERME VILLOISE :

L'entreprise Ferme Villoise a déposé en septembre 2022, une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE) de la municipalité.

ATTENDU QUE la demande d'aide financière de Ferme Villoise est déposée dans le cadre de la Politique d'intervention de développement économique (PIMDE) de la municipalité de Saint-Gédéon;

ATTENDU QUE la recommandation des administrateurs de la Corporation de développement recommande au conseil municipal de Saint-Gédéon, l'octroi d'une aide financière maximale de 7 500 \$ à l'entreprise Ferme Villoise pour l'amélioration du bâtiment permettant le développement de nouveaux services ou produits et faire l'acquisition d'équipement ou de matériel roulant pour la ferme lorsque le projet sera entièrement terminé.

363-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 250\$ représentant 70% du montant à verser à l'étape actuelle du projet, à la Ferme Villoise dans le cadre du programme P.I.M.D.E. pour l'amélioration du bâtiment permettant le développement de nouveaux services ou produits et faire l'acquisition d'équipement ou de matériel roulant pour la ferme et un montant de 2 250\$ sera versé au 31-12-2022 considérant que le projet sera finalisé.

29- TRAVAUX ÉDIFICE MUNICIPAL :

29.1- SOUMISSION MATÉRIAUX – REVÊTEMENT DE SOL :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule soumission pour les matériaux du revêtement de sol pour les bureaux de l'édifice municipal ;

364-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder le contrat pour les matériaux de revêtement de sol pour les bureaux de l'édifice municipal à Centre Art déco, tel qu'indiqué dans la soumission # 3878 du 14 octobre dernier, au montant de 21 393.78 \$ taxes incluses.

29.2- SOUMISSION POSE MATÉRIAUX – REVÊTEMENT DE SOL :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la pose du revêtement de sol pour les bureaux de l'édifice municipal ;

- Pose Multi-Surfaces Fortin inc. 15 412.40 \$ taxes incluses
- Centre Art Déco 18 396.00 \$ taxes incluses

365-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder le contrat pour la pose de revêtement de sol pour les bureaux de l'édifice municipal au plus bas soumissionnaire, soit Pose Multi-Surface Fortin inc, comme indiqué dans la soumission # 125 du 23 novembre dernier, au montant de 15 412.40 \$ taxes incluses.

30- COMITÉ RESSOURCES HUMAINES :

30.1- PROJET PATINOIRE 2022-2023 :

Le problème récurrent à pourvoir le poste de journalier préposé à la patinoire tel que décrit dans la convention collective et, que le sujet a été discuté avec le syndicat lors du dernier CRT. Le comité propose de scinder les tâches en deux parties distinctes pour l'année 2022-2023. L'animation et la surveillance seront assumées par la municipalité, et l'entretien sera délégué au Service des loisirs par le biais d'un protocole d'entente. Pour concrétiser ce projet, pilote, une lettre d'entente doit être faite avec le syndicat, le Service des loisirs et il faut assigner les tâches d'animation et de surveillance à notre employé.

30.1.1- LETTRE D'ENTENTE SYNDICALE :

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat Canadien de la Fonction publique local 3603 des employés de la municipalité de Saint-Gédéon a été avisé de la demande à l'effet d'un projet pilote au nom de la municipalité de Saint-Gédéon pour la patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est proposé afin de solutionner une problématique récurrente reliée particulièrement au poste ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions suivantes sont applicables :

- L'article 13.05 de la convention collective n'est plus applicable ;
- Les employés seront rémunérés selon le principe de temps réel effectué ;
- La municipalité en collaboration avec la technicienne et l'animatrice en loisirs pourront ajuster les horaires tels qu'habituellement, et ce, en fonction des situations particulières.

CONSIDÉRANT QUE les parties sont en accord avec la mise en place du projet pilote :

366-12-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'entente avec le syndicat.

30.1.2- PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE SERVICE DES LOISIRS :

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier préposé à la patinoire, soit l'animation et la surveillance seront assumées par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la patinoire sera assumé par le Service des loisirs ;

367-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M^{me} Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'entente avec le Service des loisirs.

30.1.3- ASSIGNATION DE TÂCHE À MME VALÉRIE HARVEY :

CONSIDÉRANT QUE le contexte cité au point 30.1 du préambule, il est recommandé d'assigner M^{me} Valérie Harvey à la surveillance et à l'animation de la patinoire pour la saison 2022-2023 à l'échelle du poste de journalier préposé à la patinoire, article 13.05 de la convention collective de travail ;

368-12-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que M^{me} Valérie Harvey soit assignée à la surveillance et à l'animation de la patinoire pour la saison 2022-2023 à l'échelle du poste de journalier préposé à la patinoire, article 13.05 de la convention collective de travail.

30.2- ABOLITION DU POSTE :

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjoint à l'inspecteur en bâtiment et environnement n'est plus requis depuis l'ouverture du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement qualifié ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande d'abolir le poste et par le fait même, de son retrait de la convention collective en vigueur ;

369-12-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'abolition le poste d'adjoint à l'inspecteur en bâtiment et environnement et que le poste soit retiré de la convention collective en vigueur.

31- URBANISME :

**31.1- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- 140, RUE LAROUCHE :**

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Neault a fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un garage d'hiver d'une superficie de 66 mètres carrés contrairement à la superficie maximale de 42 mètres carrés autorisée au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE le garage de toile est en cours latéral et ne dépasse pas la devanture de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande ;

370-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de M. Daniel Neault, résident du 140, rue Larouche, pour l'implantation d'un garage

d'hiver d'une superficie de 66 mètres carrés à la condition que le garage de toile ne soit pas en cours avant et que celui-ci respecte les dates autorisées au règlement de zonage, article 7.24.

31.2- DEMANDE DE MANDAT AUPRÈS DU PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ – 30, CHEMIN DU GOLF :

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Rochon, inspecteur de la municipalité, a fait une demande afin de mandater le procureur de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le permis avait été émis temporairement ;

CONSIDÉRANT QUE la végétation est assez haute pour créer un écran d'intimité ;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sylvie Bouchard, propriétaire du 30, chemin du Golf, nous a informé de son refus d'enlever le muret suite à une lettre envoyée le 8 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande ;

371-12-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le procureur de la municipalité pour le dossier du 30, chemin du Golf.

32- CORRESPONDANCE :

Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

Plan de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 est déposé.

Club de Saint-Gédéon-sur-le-Lac inc.

Lettre concernant le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean pour les travaux d'hiver 2023.

M. Donald Côté – Organisme AA Québec

Lettre concernant l'accès à une salle gratuitement pour leur réunion hebdomadaire.

M^{me} Annie St-Hilaire

Lettre adressée à la Corporation, fêtes et festivals et pour la municipalité, concernant sa démission comme présidente du comité de Saint-Gédéon s'amuse.

M^{me} Stéphanie Girard, présidente de l'Association des propriétaires de la Pointe-du-Lac

Lettre concernant la dégradation du petit marais.

La Popote roulante

Lettre de remerciements pour l'appui reçu de la municipalité.

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Lettre du 7 novembre dernier, concernant leurs préoccupations relatives au

Plan de santé du ministre Dubé et demande d'appui aux valeurs communes et aux grands principes de gouvernance qui assureront la pérennité de notre système public de santé et de services sociaux.

Ville d'Alma

Lettre du 9 novembre dernier, ayant pour objet un avis de révision des conditions financières. Une entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de ville d'Alma.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

33- RAPPORT DES COMITÉS

Régie intermunicipale incendie du secteur sud

M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, résume la dernière rencontre. Il dépose le calendrier des séances pour l'année 2023.

Service des loisirs

M. André Gagnon, conseiller, résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des prévisions budgétaires pour 2023.

Comité camping

M. Pierre Boudreault, conseiller, résume le bilan de la saison 2022.

Comité mixte de l'église

M. Pierre Boudreault, conseiller, fait un retour sur la désacralisation de l'église.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault, conseiller, dépose la liste des demandes de subvention analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

372-12-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents afin de verser les dons et subventions suivants :

- Calas Entre Elles 150 \$
- Paroisse Saint-Antoine-de-Padoue 80 \$
- Centre de Femmes au Quatre-Temps 150 \$

La demande de l'Association pulmonaire du Québec est refusée due à un très grand nombre de demandes locales.

34- LISTE DES COMPTES :

373-12-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2022-12 au montant de 474 488.07 \$ tel que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	322 312.47 \$
- Déboursés :	<u>152 175.60 \$</u>
TOTAL :	474 488.07 \$

35- AFFAIRES NOUVELLES :

35.1- MANDAT AU NOTAIRE – ACTE DE VENTE ÉGLISE :

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

35.2- RIO TINTO – TRAVAUX SAINT-GÉDÉON SUR LE LAC :

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.

36- PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Simon Girard, résident du 120, rue de Quen, fait une demande concernant la limite de vitesse sur la rue de Quen.
La municipalité va faire un suivi avec le MTQ.
- M. Claude Gauthier, résident du 27, chemin Germain-Gagnon.
- M. Daniel Gagnon, commentaire sur l'entretien de la grande salle en bas de l'édifice municipal.

AJOURNEMENT

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, que la séance soit ajournée au 19 décembre 2022 à 19 h.

Émile Hudon
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim